



MAIRIE
Chef-Lieu – 13 rue du Chatelet
73700 LES CHAPELLES

PROCÈS-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08 JUIN 2023

Le 08 juin 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 1^{er} juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10 - Quorum atteint

Présents : PELLECUER Paul – ANXIONNAZ Anne-Marie – ANXIONNAZ Vincent - BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice – BOIREAU Yann - GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – THOMAT Stéphane – VEROLLET Cédric

Excusés : FRAMMOLINI Julie – MILLERET Liliane – VERNON Nicolas

Excusée ayant donné pouvoir : SONDAZ Elodie a donné pouvoir à Paul PELLECUER ;

Mme LIGEON Marie-Cécile est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Solution de raccordement pour l'assainissement collectif en présence de M. LEROY Christophe (Communauté de Communes de Haute-Tarentaise)
- Rapport eau potable Véolia 2022
- Conventions CDG73
- Analyse d'un protocole – TETU Yvette
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 15 mai 2023 ; il est arrêté par tous les membres présents.

SOLUTION DE RACCORDEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN PRÉSENCE DE M. LEROY CHRISTOPHE (CCHT)

Rapporteur : Présentation par M. LEROY Christophe, chargé du dossier « transfert eau et assainissement » à la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

Délibération n° 2023-35

4 scénarios sont proposés :

- Raccordement des 4 hameaux à la STEP de Bourg-Saint-Maurice : Chef-Lieu à Montgirod ; Montgirod à Parchet et Parchet à la STEP de Bourg-Saint-Maurice – 1 207 800€
- Raccordement des 4 hameaux à Vulmix : Chef-Lieu à Montgirod ; Parchet à Montgirod ; Montgirod à Vulmix – 1 392 200€
- Raccordement des 4 hameaux à la STEP de Bellentre : Chef-Lieu à Montgirod ; Montgirod à Parchet ; Parchet à Landry et STEP de Bellentre – 1 567 200€
- Raccordement des 4 hameaux à la STEP de Bellentre : Chef-Lieu à Montgirod ; Montgirod à Parchet ; Parchet à Bonconseil et STEP de Bellentre – 3 000 000€

Au vu du meilleur compromis technico-économique, le scénario 1 est retenu. La STEP de Bourg-Saint-Maurice est bien dimensionnée et ce scénario ne nécessite pas de poste de refoulement évitant ainsi le coût des équipements et des maintenances.

Pour : à l'unanimité

RAPPORT EAU POTABLE VEOLIA 2022

Rapporteur : Monsieur BERGER-SABBATEL Jean-Claude

Délibération n°2023-36

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel de gestion du service de l'eau potable pour l'année 2022 et indique que celui-ci est mis à la disposition du public.

Quelques chiffres clés : 573 habitants desservis, 326 abonnés, 15 kms de longueur de réseau, 115 l/hab/jour de consommation moyenne (en baisse par rapport à l'année dernière), 3 réservoirs, 90,9% de rendement de réseau, 100% de conformité microbiologique.

CONVENTIONS CDG73

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2023-37

- La mission de médiation préalable devient obligatoire. Ce dispositif est destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur. Aucune dépense supplémentaire pour la Commune puisque le conseil d'administration du Cdg73 a décidé de le financer au titre de la cotisation additionnelle.

Pour : à l'unanimité

Délibération n°2023-38

- L'article 218 de la loi « 3DS » du 21 février 2022 impose à partir du 1^{er} juin 2023, à toutes collectivités territoriales de désigner un référent déontologue par délibération. Il a pour rôle d'apporter aux élus tout conseil utile favorisant le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local.

La plupart des collectivités ne disposant pas de compétence ou ressource nécessaire pour désigner un tel référent, un grand nombre d'entre elles a sollicité le Centre de gestion pour mettre en place cette fonction. En relation avec le Cdg69, a été désignée comme référent déontologue élu, Mme Elise UNTERMAIER-KERLEO.

Participation annuelle de 10€ par élu et 96€ en cas de saisine.

Pour : à l'unanimité

- Suite à la mise en œuvre d'une démarche mutualisée en vue de la fourniture de titres-restaurant au bénéficiaire des collectivités affiliées au CdG73, le Conseil municipal consultera le personnel pour savoir leur intérêt et prendra une décision au prochain conseil.

ANALYSE D'UN PROTOCOLE – TETU YVETTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°2023-39

Afin de finaliser la situation sur la parcelle située 157 rue du Chatelet au Chef-Lieu appartenant à Mme TETU Yvette, un accord a été trouvé :

Engagements réciproques des parties :

- Mme TETU s'engage à rétrocéder à la Commune des Chapelles, sa propriété contre le paiement d'un euro.
- En contrepartie, la Commune des Chapelles s'engage à :
 - o Aménager la parcelle rétrocedée en place publique ouverte à tous
 - o Apposer une plaque visible sur cette place comportant la mention suivante : « Emplacement de l'ancienne maison TETU » avec photo de la maison.
 - o Prend à sa charge les frais notariés pour l'établissement de l'acte
 - o Renoncer à initier tout recours contentieux ou précontentieux à l'encontre de Mme TETU pour le recouvrement des titres de recettes d'un montant total de 73 184.40€

Pour : à l'unanimité

COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur VEROLLET Cédric

Point sur les dossiers examinés en commissions :

- Déclaration préalable ANXIONNAZ Vincent à Picolard – panneaux photovoltaïques
- Permis de construire COLMET DAAGE Gaël au Chef-Lieu – rénovation d'un bâtiment

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Réception d'une lettre ouverte de plusieurs agriculteurs de la vallée qui informent et interpellent de leurs craintes concernant la prédation grandissante du loup. Le Conseil municipal en prend acte et adressera une copie de ce courrier à M. ROLLAND Vincent, Député de la Savoie.
- La Région apportera son soutien pour la construction du bâtiment de restauration scolaire. Les modalités seront fixées lors d'un prochain rendez-vous avec Fabrice PANNECOUCKE.
- Le recensement de la population aura lieu sur notre Commune du 18 janvier au 17 février 2024.
- Réouverture progressive des bassins, la semaine prochaine.

Les Chapelles, le ..03 juillet 2023.....

Le Maire,
Paul PELLECUER



Secrétaire de séance